

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 43 (1972)  
**Heft:** 9

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

774

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 9 Septembre 1972

## SOMMAIRE

L'inflation — Programme de travail des commissions de l'ADIJ pour 1972 — Le BLS à la veille de sa reprise par la Confédération



## L'inflation

*L'ADIJ est extrêmement reconnaissante à M. François Schaller, professeur d'économie politique aux Universités de Lausanne et Berne, d'avoir accepté, malgré ses multiples occupations, son enseignement, ses recherches, les conférences qu'il est appelé à donner dans les milieux les plus divers, les fonctions qu'il occupe dans l'économie privée, les contributions à la clarification des problèmes économiques qu'il apporte en s'exprimant fréquemment dans la presse, à la radio et à la télévision, de rédiger tout spécialement pour la revue « Les Intérêts du Jura » un article d'une parfaite clarté sur l'inflation.*

*Il s'agit bien là d'un phénomène économique extrêmement grave, qui ne peut laisser personne indifférent. Il importait que les milieux économiques jurassiens auxquels ce bulletin est destiné disposent une fois d'un document faisant le tour du problème, expliquant les causes, le ou les mécanismes de l'inflation, analysant ses méfaits et les moyens de lutte qu'on peut utiliser pour rétablir un équilibre compromis.*

*Pour la commodité de la lecture et des références, nous publions ci-dessous le sommaire de l'étude de M. Schaller sur l'inflation, texte d'une lecture aisée même pour le profane.*

ADIJ

1. La définition de l'inflation
2. Les origines de l'inflation
3. L'inflation par les coûts et l'inflation par la demande
4. L'inflation importée
  - a) Les importations de biens et de services
  - b) L'afflux des capitaux étrangers
  - c) L'afflux des commandes étrangères
5. L'inflation par l'irrégularité dans l'introduction du progrès technique
6. La spirale infernale prix-salaires
7. Les méfaits de l'inflation
  - a) Sur le plan politique
  - b) Sur le plan de l'épargne
  - c) Sur le plan de la consommation
  - d) Sur le plan de la production
  - e) Sur le plan de l'économie en général
8. La lutte contre l'inflation
9. Le projet de nouvel article 31 quinquies CF
  - a) La nouvelle mission confiée à l'impôt
  - b) La participation des collectivités locales à la politique conjoncturelle